

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 mars 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	28	4	27	30	1

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COLIN Juliana, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal a donné pouvoir à DUMONT ST PRIEST Hubert, MALET Patrick a donné pouvoir à SUDRON Frédéric, GORA Richard a donné pouvoir à PLAZANET Mélanie, MARQUES Evelyne a donné pouvoir à BAUDEMONT Dominique

Membres excusés : CHAMPAUD Marc, SIMON Isabel

Membres absents :

Secrétaire de séance : Hubert DUMONT ST PRIEST

FINANCES

Délibération n° 19-2024 : Compte Administratif 2023 – Budget annexe ZAE Champ Riagud

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le président pour présider lors du vote du compte administratif ;

Madame La Présidente indique aux membres du Conseil Communautaire qu'elle ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif du Budget annexe ZAE Champ Riagud.

Monsieur BRUN est désigné comme Président pour présider la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Madame LENOBLE, Vice-présidente en charges des Finances présente, aux membres du Conseil Communautaire, le Compte Administratif 2023 du Budget annexe ZAE Champ Riagud, dont les résultats sont arrêtés comme suit :

Affectation des résultats 2023 sur 2024

Champ Rigaud

Pour mémoire résultat de clôture au 31/12/2022	0,00 €
Déficit de fonctionnement antérieur reporté	0,00 €
solde d'exécution antérieur reporté de la section d'investissement	0,00 €
réserves au 1068	

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2023	
solde d'exécution antérieur reporté	0,00€
dépenses de l'exercice	0,00€
recettes de l'exercice	0,00€
réserves au 1068	0,00€
solde d'exécution au 31/12/2023	0,00€

Restes à réaliser au 31/12/2023	
dépenses	0,00 €
recettes	0,00 €
solde des RAR au 31/12/2023	0,00 €

Résultat de la section de fonctionnement	
résultat antérieur reporté	0,00€
dépenses de l'exercice	0,00€
recettes de l'exercice	0,00€
résultat de l'exercice ()	0,00€
résultat cumulé au 31/12/2023	0,00€

Proposition d'affectation des résultats cumulés sur 2024	
report du solde d'exécution de la section d'investissement sur le compte 001 (D)	0,00€
Report du résultat positif en section de fonctionnement sur le compte 002 (R)	0,00€
Affectation obligatoire au 1068	0,00€

Le Président de séance précise que le Compte Administratif 2023 du Budget annexe ZAE Champ Riagud tel que présenté est conforme dans ses écritures au Compte de Gestion 2023 du Budget annexe ZAE Champ Riagud établi par Monsieur le Trésorier de Saint Léonard.

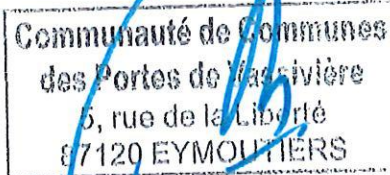
A l'unanimité, les élus communautaires décident, après en avoir délibéré, de :

- ADOPTER le Compte Administratif 2023 du Budget annexe ZAE Champ Riagud;
- ARRETER les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 25 mars 2024

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le : **27 MARS 2024**
Publié le : **27 MARS 2024**

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20240321-DEL-19-2024-DE
Date de télétransmission : 26/03/2024
Date de réception préfecture : 26/03/2024